

Zeitschrift: Arbido-R : Revue
Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Archivare; Verband der Bibliotheken und der Bibliothekarinnen/Bibliothekare der Schweiz; Schweizerische Vereinigung für Dokumentation
Band: 4 (1989)
Heft: 4

Artikel: La bibliothèque : un centre d'information
Autor: Melot, Michel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-771776>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Editorial

C'est en 1986 que les archivistes, les documentalistes et les bibliothécaires suisses, par l'entremise de leurs associations faitières, décidèrent de publier conjointement ARBIDO.

Dès le début, c'est Jacques CORDONIER, assisté d'une Commission de rédaction, qui prit en mains la destinée d'ARBIDO-R (evue), ce nouveau venu parmi les périodiques spécialisés dans le domaine des sciences et techniques de l'information documentaire. Grâce à leur compétence et à leur enthousiasme, grâce à vous également qui êtes ses lecteurs assidus, la publication que vous tenez entre vos mains est devenue un lien privilégié entre nos professions respectives.

*Oui! c'est par suite de votre appui qu'ARBIDO-R a pu se développer et pourra continuer à le faire: au moment où je reprends la responsabilité de sa rédaction, je tiens à insister sur le fait que cette revue professionnelle est **votre** revue, qu'elle se veut le reflet de nos trois approches différentes mais complémentaires de l'information documentaire. N'hésitez pas, par conséquent, à me soumettre toute contribution – même sous forme de projet peu ou pas élaboré – dont la parution dans ARBIDO-R vous semble pouvoir susciter l'intérêt de vos collègues.*

La curiosité intellectuelle est certainement l'un des traits marquants des «spécialistes de l'information documentaire» que nous sommes: ARBIDO-R est là pour contribuer à entretenir cette qualité essentielle qui, lorsqu'elle fait défaut, engendre une certaine routine dont l'influence sur le public pour lequel nous travaillons peut se révéler particulièrement néfaste. Vos expériences, vos souhaits, vos soucis même, s'ils sont développés dans ARBIDO-R, peuvent donc profiter à de nombreux collègues.

Permettez-moi enfin, en votre nom à tous, de remercier ici très chaleureusement Jacques CORDONIER de l'immense travail qu'il a accompli durant plus de trois ans en tant que rédacteur-responsable d'ARBIDO-R, et de lui souhaiter des années tout aussi enrichissantes à la tête de l'Association des bibliothécaires suisses qui l'a nommé à sa présidence!

Michel Gorin

La bibliothèque: Un centre d'information

Michel Melot *

L'auteur démontre que la bibliothèque publique est appelée à devenir un véritable centre d'information, comme c'est déjà le cas des bibliothèques publiques de tradition anglo-saxonne. Le bibliothécaire est appelé à suivre cette évolution, car la population qui reste aujourd'hui à convertir à la lecture ne peut être attirée que par des services de type documentaire. L'accès aux documents – du ressort du bibliothécaire qui, jusqu'à présent, ne s'est occupé des documents qu'au niveau de leur unité bibliographique – et l'accès à l'information qu'ils contiennent ont maintenant tendance à se confondre, sous l'effet des nouvelles technologies de stockage, de communication et de reproduction des documents. En outre, l'évolution des techniques d'analyse du contenu et les nouvelles possibilités d'accès au texte intégral concernent aujourd'hui les documentalistes, mais devront bientôt être prises en compte par les bibliothèques publiques elles aussi. Le travail du bibliothécaire va donc se transformer dans un certain nombre de secteurs, sa fonction étant de faire en sorte que les utilisateurs trouvent eux-mêmes les informations qu'ils recherchent, grâce à des outils documentaires adéquats qu'il est appelé à leur proposer.

Der Autor zeigt auf, dass die öffentliche Bibliothek künftig ein wirkliches Informationszentrum sein wird, wie dies schon in Bibliotheken mit angelsächsischer Tradition der Fall ist. Der Bibliothekar muss dieser Entwicklung Rechnung tragen, um neue Benutzer zu gewinnen. Bisher war es Aufgabe des Bibliothekaren, sich der Dokumente einzig als bibliographische Einheit anzunehmen. Heute vermischt sich diese Aufgabe mit neuen Technologien der Aufbewahrung, der Kommunikation und der Reproduktion. Ferner müssen die Ermittlungstechniken zur Erfassung des Inhalts und die Möglichkeiten des Zugriffs auf den Originaltext, die heutzutage den Dokumentalisten obliegen, bald auf die öffentlichen Bibliotheken übertragen werden. Die Arbeit des Bibliothekaren wird sich in einzelnen Gebieten demzufolge verändern: Seine Aufgabe wird darin bestehen, den Benutzer selber zu den Informationen gelangen zu lassen, indem er ihm die geeigneten dokumentalischen Werkzeuge zur Verfügung stellt.

L'articolaista dimostra che la biblioteca pubblica è destinata a diventare un vero e proprio centro d'informazione, analogamente all'evoluzione che si è già registrata nelle biblioteche pubbliche di tradizione anglosassone. Il bibliotecario deve per forza seguire questo sviluppo, in quanto la popolazione che bisogna ancora convertire alla lettura può essere attirata unicamente da servizi di tipo documentaristico. Attualmente, l'accesso ai documenti, di competenza del bibliotecario che finora si era occupato di questi materiali solo a livello di unità bibliografica, e l'accesso all'informazione in essi contenuta tendono a confondersi per effetto delle nuove tecnologie di conservazione, di comunicazione e di riproduzione. Per il momento, l'evoluzione delle tecniche d'analisi del contenuto e le nuove possibilità di accesso al testo integrale interessano essenzialmente i documentaristi, ma a breve termine anche le biblioteche pubbliche dovranno farsene carico. In taluni rami, il lavoro del bibliotecario dovrà quindi trasformarsi, giacché la sua funzione consiste nel far sì che siano i fruitori stessi a trovare le informazioni cercate, avvalendosi di strumenti di documentazione adeguati suggeriti dal bibliotecario stesso.

* Ce texte résume l'intervention de son auteur dans le cadre des Journées de la Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique, à Soleure en juin 1989.

Il ne fait aucun doute que la bibliothèque publique deviendra de plus en plus un centre d'information car tout l'y engage: les nouvelles techniques de documentation, la volonté politique des élus, les exigences enfin des lecteurs. Pour le lecteur en effet, il n'y a pas de frontière entre «lecture» et «information». Toute recherche est une recherche «d'information». L'autre fonction de la bibliothèque, c'est-à-dire la lecture «loisir» liée à l'idée d'une culture «désintéressée», ne peut en être catégoriquement isolée. Le bibliothécaire sait bien qu'aucune culture n'est totalement désintéressée: comment pourrait-il donc refuser d'être «utile», de fournir de «l'information»?

Le problème est donc de savoir quels problèmes pose au bibliothécaire la fourniture de «l'information» demandée? Il y en a hélas beaucoup que nous allons tenter d'analyser.

La tradition anglo-saxonne de la bibliothèque publique

La bibliothèque «utile» aux citoyens, jouant le rôle de centre social, est liée à un système politique et économique libéral où la libre-entreprise, détachée de tout esprit bureaucratique centralisateur, a besoin de centres de ressources indépendants, gratuits, largement ouverts à tous, distincts des centres documentaires officiels de l'administration. L'essor des bibliothèques publiques américaines correspond à l'idéal du «self-made-man» et à une certaine conception de la démocratie où le «droit à l'information» est, encore aujourd'hui, considéré comme un des «droits de l'homme et du citoyen». En France, au contraire, la bibliothèque dite «publique» tire son origine de cabinets de lecture d'abord destinés aux érudits locaux et aux intellectuels. Le travail de l'information est laissé au système éducatif très centralisé et normalisé et aux différentes administrations compétentes. Les bibliothèques n'y ont pas cette tradition de centres d'information. Les bibliothécaires y sont mal préparés, parfois hostiles. Le public n'y est pas habitué et n'utilise pas spontanément ses services.

Aussi est-il de plus en plus fréquent de voir se développer dans les bibliothèques des pays anglo-saxons des services d'information sociale ou même politique que le système français a bien du mal à transposer. La bibliothèque publique de Nassau, dans une banlieue de New York habitée par des minorités porto-ricaines ou haïtiennes, tient lieu de centre social et apporte à ces populations défavorisées tous les services d'aide souhaitables. On peut y voir un modèle ou, au contraire, considérer que la bibliothèque ne remplit ce rôle que par la défaillance des administrations qui, en France, par exemple, en seraient chargées. Il est vrai que ces services reposent essentiellement sur le bénévolat, ce qui les rend fragiles, mais ne peut-on considérer aussi que la bibliothèque publique, par sa neutralité, son image

culturelle et humanitaire est infiniment mieux placée, et donc plus efficace, pour remplir ce rôle que les administrations, plus directement liées au système réglementaire et politique, et, on le sait bien, peu accueillantes pour un public en difficulté?

A Rotterdam, dans la nouvelle bibliothèque municipale, la ville a fait ouvrir douze bureaux d'information municipaux, gérés par un personnel spécialisé qui permet au public d'utiliser la bibliothèque largement ouverte et connue pour faire toutes les démarches sociales et administratives de la vie quotidienne et obtenir tous les renseignements nécessaires à la vie civique. Sur ce modèle, la future bibliothèque municipale de La Haye sera intégrée dans un vaste complexe dont le centre sera l'Hôtel de Ville.

De même, dans la vaste «Metropolitan Library» de Toronto, bibliothèque de lecture publique gérée par la communauté urbaine de Toronto, on trouve des services d'information très développés, comme «Metroline», service d'interrogation à distance des bases de données, et un standard téléphonique de renseignements qui peut distribuer les questions en ligne dans tous les services de la bibliothèque.

Beaucoup de bibliothèques américaines disposent de services pour aider les chômeurs à trouver du travail, pour faire connaître les formations permanentes, les examens et concours ouverts aux adultes, et la plus moderne d'entre elles, à Pikes Peak dans le Colorado, gère elle-même quatorze bases de données régionales accessibles en ligne, dont par exemple, outre bien sûr son propre catalogue, une banque d'échanges pour le «baby sitting», d'autres pour le «car-pooling», les compte-rendus des délibérations municipales et les curriculum-vitae des élus. C'est à la bibliothèque publique que sont produits les programmes des deux chaînes de télévision locales.

Tous ces exemples ont de quoi surprendre, et parfois inquiéter bien des bibliothécaires français ou suisses, soucieux avant tout de leurs collections de livres et de leurs fichiers bibliographiques établis selon les normes. Mais souvenons-nous que l'apparition des journaux dans certaines bibliothèques publiques fit encore scandale dans les années cinquante auprès de certains bibliothécaires.

Le succès évident de tels services va les multiplier, car non seulement le public ne pourra plus s'en passer, mais les élus, soucieux de répondre à leur demande et de fournir des services municipaux utiles aux citoyens, exigeront des bibliothécaires qu'ils les intègrent dans leurs développements et en feront une condition pour octroyer les crédits. Mieux vaut donc s'y préparer quitte à poser des frontières bien claires, que de les refuser en bloc.

L'information se distingue du document

Voilà le premier problème pour le bibliothécaire. L'information résulte d'un traitement du document et n'est pas le document lui-même: est-ce le rôle du bibliothécaire d'entrer à l'intérieur du document pour y trouver l'information voulue? Le documentaliste doit connaître la réponse à une question posée. On ne peut demander à un bibliothécaire de connaître toutes les réponses mais seulement l'endroit où elles se trouvent. Le bibliothécaire ne s'occupe du document qu'à son niveau *éditorial*: le livre ou le titre du périodique. Il ne peut aller au-delà de l'unité bibliographique telle que l'expose la notice bibliographique – dont les normes aujourd'hui sont irréversibles y compris en ce qui concerne la partie purement documentaire de la notice que constituent les indexations – sauf s'il se spécialise et devient alors, plus ou moins, documentaliste.

Or, cette notion d'unité bibliographique devient de moins en moins claire jusqu'à disparaître sous l'effet des nouvelles technologies de stockage, de communication et de reproduction des documents. Elle est déjà fortement altérée dans des cas bien connus:

- L'article de périodique dont l'accès est aujourd'hui facile à travers les bases de données et ne peut être limité au seul titre du périodique. La possibilité de télétransmettre les textes sous formes d'images bouleverse aussi la conception du périodique aussi bien pour les bibliothécaires et leurs lecteurs que pour les éditeurs et les auteurs.
- La prolifération des documents «non-livres» qui prennent le pas sur les livres eux-mêmes dont l'usage est de plus en plus limité aux loisirs et à la pédagogie.

L'accès au document et l'accès à l'information ont tendance à se confondre

Le stockage électronique du texte et la télétransmission modifient la notion de «texte» comme unité stable et homogène; dès lors, la notion de «document» ne s'oppose plus à celle «d'information».

Analyse du contenu

Cette opposition résulte en partie de l'inadaptation des listes d'autorité traditionnelles (manuelles) du type Library of Congress Subject Headings à la recherche informatique, même dans les catalogues de monographies: manque de souplesse et de finesse en rapport avec les possibilités qu'offrent les machines de fournir de véritables «bibliographies documentaires» spécialisées. La notion d'hypertexte va-t-elle rendre caduque celle de thésaurus?

De récentes communications au Congrès de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques à Paris ont montré l'acuité croissante de ce problème. Certains prônent le développe-

ment de nouveaux logiciels fondés sur l'interrogation en langage naturel¹, d'autres la constitution d'un «super-thésaurus» qui laisserait au bibliothécaire la possibilité de continuer une indexation traditionnelle renvoyant à une couche beaucoup plus sophistiquée, très évolutive et fine, maintenue en permanence par un groupe de spécialistes².

Dans un cas comme dans l'autre l'accès rigide par les listes pré-conçues de mots-matières paraît dater d'un autre âge, celui des catalogues papiers où l'on «feuille-tait» l'index de façon linéaire. Les logiciels adaptés aux micro-ordinateurs qui pilotent les CD ROM nous habituent à une bien plus grande souplesse que les systèmes en ligne, moins conviviaux. Comment les lecteurs comprendraient-ils que ce que l'on obtient facilement lorsque l'on a sa disposition un ordinateur qui travaille pour un seul usager à la fois, on ne le retrouve pas sur un terminal branché en même temps que des dizaines ou des centaines d'autres sur une unité centrale? Et à l'autre bout de la chaîne, les interrogations de bases de données, bien que souvent avec des procédures très complexes et sur des sujets très spécialisés, ne s'encombre-t-elles pas de mots-matières ni de thésaurus, parce qu'elles sont chargées sur des ordinateurs d'une très grande puissance où la recherche se fait en texte intégral, avec d'ailleurs les risques de non-réponse que l'on sait. Mais cette autre formule n'est pas encore adaptée aux bibliothèques publiques dont le marché des interrogateurs ne saurait se comparer à celui des laboratoires de recherche et de l'industrie.

Sommes-nous donc condamnés à rester à la porte des systèmes documentaires qui permettraient à la bibliothèque de se transformer automatiquement en centre d'information?

Certainement non car chacune de ces évolutions est en marche et nul ne doute que sous peu elles se retrouveront sur un terrain accessible au public, soit par l'augmentation de la puissance des ordinateurs communs, soit par celle des bibliothèques qui représenteront un marché solvable pour une industrialisation de leurs services d'information.

¹ Pierre LE LOARER. Opacité et transparence des catalogues pour l'usager: rendre les catalogues informatisés ouverts, publics, accessibles et conviviaux «Bulletin des Bibliothèques de France», juin 1989.

² Marcia J. BATES. Un accès matière automatisé conçu pour les utilisateurs: communication au Congrès de l'IFLA, Paris, août 1989, session no 121, division «Contrôle bibliographique», section «classification et indexation». Voir aussi dans les actes du même congrès: L'accès par sujets et le marché de l'information bibliographique en France par Suzanne Jouguelet, conservateur, directeur du pôle documentaire de la bibliothèque municipale de Lyon, France.

Accès au texte intégral

L'opposition bibliographie/documentation est encore brisée par les possibilités d'accès au texte intégral dans les bases de données textuelles: exemple de la base «Frantext» (ex-«Trésor de la langue française») qui permet l'accès aléatoire aux grands textes de la littérature française. Dès lors que l'accès au document ne se fait plus par l'intermédiaire de la notice bibliographique mais par n'importe lequel de ses mots, le bibliothécaire traditionnel perd une grande partie de sa spécificité. En France la base «Frantext» du C.N.R.S. permet d'accéder à tous les mots (quinze millions de termes) de centaines de textes littéraires. L'O.C.L.C. annonce un service semblable à ses bibliothèques abonnées sur les cent-cinquante textes majeurs de l'histoire des Etats-Unis. Bientôt, on peut imaginer que le dépôt légal des imprimés sous forme des bandes qui ont servi à leur composition permettra l'accès au texte intégral de tous les ouvrages: la norme internationale de reconnaissance, dite S.G.M.L., est depuis longtemps étudiée par les éditeurs qui en ont besoin pour échanger leurs bandes. En outre, les possibilités de télétransmission permettant un autre type d'accès au texte intégral sous forme d'image de la page numérisée et transmise sur écran à haute définition fourniront au public un nouveau mode de recherche plus direct que celui utilisé aujourd'hui par les bibliothèques. Il s'agit là non plus de retrouver n'importe quel mot dans un texte, mais de voir l'image de la page entière sur un écran, comme on le fait aujourd'hui avec un microfilm, avec la recherche informatique interactive en plus. Il n'est pas exclu d'ailleurs que, grâce aux progrès de la reconnaissance optique des caractères, ces deux modes d'accès au texte intégral ne soient un jour combinés et que l'on puisse avoir accès aux chaînes de caractères non plus sous leur forme codée du langage informatique, mais à partir de leur image telle qu'elle apparaît dans la mise en page du document original numérisé.

Les nouveaux outils de lecture introduiront des modes de lecture «documentaire»

Ce type de consultation va se multiplier et peut-être se généraliser: or, il ne convient qu'à une lecture fragmentaire d'un texte et oblige le lecteur à sélectionner les passages qui l'intéressent. Ce travail qui dès aujourd'hui concerne les documentalistes des centres d'information sera bientôt demandé à toute bibliothèque.

Les nouveaux outils de consultation permettent au lecteur de créer rapidement son propre corpus à partir d'éléments disparates: le lecteur devant sa console peut avoir accès à des bases de données, en ligne ou sur CD ROM, à des images de textes numérisés, qu'il peut, à son tour, sélectionner, stocker, collationner, interpoler et même micro-éditer sur l'appareil de consultation lui-même pourvu d'un logiciel de traitement de texte et

d'une station de publication assistée par ordinateur. Les perspectives de la «lecture assistée par ordinateur» où le terminal intelligent permet la mise en mémoire et l'indexation automatique des textes ne sont pas lointaines, elles existent déjà dans les bibliothèques de recherche et ne tarderont pas de pénétrer la lecture publique, en particulier dans les secteurs «d'affaires» («business libraries») que comportent et développent les grandes bibliothèques publiques anglo-saxonnes.

Toutes ces facilités annoncent la mort du texte «canonique». La notion de texte éclate et, avec elle, l'unité bibliographique sur laquelle est fondée la technique bibliothéconomique, laquelle sera donc confondue avec la recherche documentaire. La distinction qui engendre le problème qui nous occupe est donc appelée à disparaître ou, du moins, à perdre beaucoup de son importance.

Les nouveaux lecteurs

Non, il n'y aura pas subitement une mutation des lecteurs: ces demandes apparaîtront progressivement, au fur et à mesure que ces services existeront ailleurs que dans les bibliothèques et que les lecteurs en auront maîtrisé l'usage. Mais on peut faire le pronostic suivant: les bibliothèques publiques ont d'abord conquis des publics qui leur étaient accessibles, c'est-à-dire, pour aller vite, les enfants, les femmes au foyer et le troisième âge. On ne peut critiquer cette politique évidemment prioritaire. Mais il est clair que le public qui reste aujourd'hui à convertir à la lecture est celui de la *population active* massivement absente, en France, des fichiers d'abonnés. Or, cette population ne sera attirée que par des services de type documentaire et, même si elle vient sans que le bibliothécaire ne les lui offre, elle les réclamera, et aura des exigences bien plus grandes (efficacité et diversité des services, amplitude des horaires, accès à distance, etc.) que les populations actuellement en majorité desservies.

Où s'arrête le rôle du bibliothécaire?

Certains bibliothécaires s'inquiètent devant cette évolution: il est vrai qu'ils devront nécessairement savoir maîtriser les nouveaux outils de communication. Cependant, si leur technicité doit s'affirmer, leur spécificité n'est à mon avis pas mise en cause.

Je pense que la formation des bibliothécaires et des documentalistes sera de plus en plus commune car ils auront affaire aux mêmes techniques. Mais leurs fonctions restent bien distinctes.

Le bibliothécaire n'a pas à répondre à chaque question de chaque lecteur: en fait c'est l'informatique qui permettra d'individualiser les réponses et ce travail sera le fait de documentalistes ayant travaillé en amont pour

constituer les bases de données ou les ensembles documentaires pré-fabriqués. Le bibliothécaire devra seulement trouver le bon outil comme aujourd'hui il trouve le bon livre.

La fonction du bibliothécaire n'est pas de donner une réponse mais de faire en sorte que le lecteur la trouve lui-même, et, en cela, les nouvelles technologies vont rendre son travail de plus en plus indispensable. Il demeure un généraliste ou plutôt, *il est un spécialiste de l'autodidaxie*. Il n'ajoute rien au document, ne produit pas de l'information, mais trace les chemins entre le public et le document et s'efface dès que la voie est tracée. Cette fonction ne doit à mon sens pas être remise en cause et, au contraire, deviendra de plus en plus indispensable au fur et à mesure que les techniques d'information mises à la disposition du public se diversifieront et deviendront plus complexes, y compris dans les services rendus à distance.

Autant il faut veiller à ne pas dépasser cette limite qui consiste à ne pas altérer ni transformer le document primaire mais à assurer au mieux sa mise à disposition, autant il faudra s'ouvrir à la demande d'information qui viendra du public.

Les écrans et l'informatique ne sont pas les seuls moyens d'ouvrir la bibliothèque à l'information: de bons présentoirs en accès libre, des kiosques mis à la disposition d'organismes documentaires, s'ils sont bien contrôlés par la bibliothèque, rendront service à la fois au lecteur, qui y trouvera l'information «cuite» et non plus «crue», et aux organismes documentaires souvent remarquables dont le principal problème reste l'accessibilité au public. La plupart des grands services documentaires fonctionnent sur un mode administratif et sont peu ouverts au public ou avec des conditions dissuasives. Je pense, en France, au «Centre Inffo», remarquable répertoire des formations ouvertes aux adultes, et qui dépend du Ministère du Travail. Quoi de plus utile que ce fichier, qui n'est pourtant accessible qu'en haut d'un gratte-ciel par une porte presque anonyme, sur rendez-vous, et réservé aux seuls formateurs? C'est ainsi qu'à la Bibliothèque publique d'information nous avons autorisé certains organismes documentaires comme l'I.N.S.E.R.M. (recherche médicale et comité d'éthique médical), l'A.M.N.A.E.D. (lutte contre la drogue), l'O.N.I.S.E.P. (orientation professionnelle) et à des institutions grandes productrices d'éditions officielles comme la Documentation française ou le Conseil de l'Europe, à disposer de rayonnages spéciaux (ouvrages hors collection, non catalogués mais rapidement mis en rayon), de bureaux d'information, et même de postes de consultation multi-media. Ces «concessions» peuvent être provisoires, partagées, et donc très bien contrôlées. Le développement de la signalétique joue aussi un rôle essentiel dans cette nouvelle fonction de la bibliothèque et rend parfois plus de services et à moins de frais qu'une informatisation lourde.

Conclusion

Le travail des bibliothécaires va donc se transformer considérablement dans un certain nombre de secteurs:

- Révision de la conception des listes d'autorité
- Revalorisation de la signalétique en bibliothèque
- Ergonomie des postes de travail en autodidaxie
- Evaluation permanente des fonds et «désherbage»
- Travail à distance par téléphone, minitel, micro-ordinateur ou télécopieur
- Travail en collaboration plus étroite avec des documentalistes spécialisés pour offrir au lecteur des points d'information particuliers.

On ne peut donc qu'inciter les bibliothécaires à participer à cette évolution inévitable et favorable au public, tout en gardant en tête leur spécificité. La bonne bibliothèque sera alors celle qui, à partir de documents conçus pour tout le monde, donnera l'impression à chacun de ses lecteurs qu'ils lui sont proposés à lui seul, au bon moment, au bon endroit.

Adresse de l'auteur:

Michel Melot, directeur
Bibliothèque publique d'information
Centre Georges Pompidou
F - 75197 Paris Cedex 04